

VOTRE ATTESTATION  
**ASSURANCE MULTIRISQUE DES PROS  
COMMERCANTS ET ARTISANS  
FORMULE À LA CARTE**

Allô Multirisque des Pros

① N°Cristal 0 969 39 08 04

APPEL NON SURTAXÉ

Pour toute information et modification concernant votre contrat  
contrats@mrpro.sogessur.fr

M. DEMONT ETIENNE  
734 CHEMIN DU COEUR JOYEUX  
59890 QUESNOY-SUR-DEULE

Pour déclarer votre sinistre  
sinistres@mrpro.sogessur.fr

M.  
DEMONT ETIENNE  
734 CHEMIN DU COEUR JOYEUX  
59890 QUESNOY-SUR-DEULE

Votre numéro de contrat : **1804202412068737-02**  
Votre référence client : **27811796**

La société d'assurance SOGESSUR atteste que :

Raison sociale : **DEMONT\*ETIENNE**  
Identifié(e) par le numéro de SIREN : **792 836 132**  
Statut : **Entrepreneur individuel**  
Catégorie juridique : **EI**  
Créé(e) le : **01/05/2013**

Dont l'activité professionnelle principale : **Activités photographiques**

Est garanti(e) :

- par le contrat n°**1804202412068737-02**
  - souscrit par **M. DEMONT ETIENNE** en sa qualité de représentant légal
  - et ce, à effet du **09/12/2025** et jusqu'à l'échéance du **09/12/2026**
- pour les risques suivants :

PROTECTION DE VOS RESPONSABILITÉS	Responsabilité civile Exploitation	<p>A concurrence de 7 500 000 EUR par an tous dommages confondus dont 750 000 EUR pour les dommages matériels et immatériels consécutifs, et dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- responsabilité pour faute inexcusable et faute intentionnelle : 1 500 000 EUR</li> <li>- responsabilité en cas d'atteinte accidentelle à l'environnement : 750 000 EUR</li> <li>- responsabilité en cas de dommages aux biens des visiteurs : 20 000 EUR</li> <li>- responsabilité en cas de dommages aux biens matériels des préposés : 20 000 EUR</li> <li>- dommages immatériels non consécutifs : 150 000 EUR</li> </ul>
-----------------------------------	------------------------------------	---



**VOTRE ATTESTATION  
ASSURANCE MULTIRISQUE DES PROS  
COMMERCANTS ET ARTISANS  
FORMULE À LA CARTE**

	Responsabilité civile après livraison	Jusqu'à 3 000 000 EUR par an, dont : - dommages matériels et immatériels consécutifs : 1 000 000 EUR par an - dommages immatériels non consécutifs, frais de dépose/repose et frais de retrait : 150 000 EUR par an
	Garantie Défense Pénale et Recours Suite à Accident	15 000 EUR par sinistre

**PACKS OPTIONNELS**

PACK	Matériels professionnels en tous lieux	10000 EUR* par sinistre Valeur à neuf : ans
MOBILITE	Dommages aux marchandises et matériels transportés	3000 EUR* par sinistre Valeur à neuf : ans

\*Les plafonds varient en fonction de l'indice FFB.

PACK	Responsabilité civile pour les dommages aux biens confiés	5000 EUR* par an
------	---	------------------

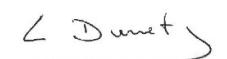
\*Les plafonds varient en fonction de l'indice FFB.

Ces garanties sont acquises dans les conditions et pour les montants prévus aux Conditions Générales et aux Conditions Particulières de votre contrat.

Cette attestation vaut pour l'année d'assurance en cours, sous réserve que les garanties soient acquises au jour de la survenance du sinistre et du paiement effectif des cotisations.

Fait à Paris La Défense, le 22/12/2025

Pour la compagnie :

  
Le Directeur Général
